



N° ABMED/2025D/2819/DLVS/SSMUR/SA

Cotonou, le 30-04-2025

ALERTE

(Pour large diffusion)

Du Directeur Général

A l'attention de :

☒	Membres de la Commission Nationale
☒	Ordre des Pharmaciens
☒	Ordre des Médecins
☒	Grossistes-Répartiteurs
☒	Fabricants
☒	Syndicats
☒	DGCI
☒	DNSP
☒	Pharmaciens d'officine
☒	Programmes
☒	Ordre National des Chirugiens-Dentistes
☒	OMS
☒	Hôpital d'Instruction des Armées de Parakou
☒	ARS
☒	DGMHED

☒	ANSSP
☒	DDS
☒	SNIGS
☒	FSS
☒	INMES
☒	ROBS
☒	Association des Consommateurs
☒	CNHU
☒	CHD
☒	Hôpitaux de zones
☒	Ordre National des Sages- Femmes
☒	DCSSA
☒	PSSP
☒	Conseil de surveillance
☐	

Objet : HEALMOXY (amoxicilline) gélules de 500 mg falsifié identifié dans la région africaine de l'OMS.

Référence : RPQ/REG/ISF/Alert N°2/2025 du 23 Avril 2025.

Texte : Par alerte citée ci-dessus en référence, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a notifié à l'attention des États membres, quatre (04) lots falsifiés du produit **HEALMOXY (amoxicilline) gélules de 500 mg** et détectés respectivement au Cameroun et en République centrafricaine en mars 2025.

Le tableau ci-après renseigne sur les différents lots incriminés.

Nom du produit	HEALMOXY gélule 500 mg			
Fabricant mentionné	MAXHEAL PHARMACEUTICALS (India) Limited			
Numéro de lot	023011	023011	H02605	H026051
Date de péremption	18/07/2025	10/01/2027	02/2027	01/2026
Détecté au	Cameroun			République centrafricaine

Ces produits ont été confirmés comme étant falsifiés pour les raisons suivantes :

- L'analyse d'échantillons de gélules d'HEALMOXY falsifiées a révélé que ces gélules ne contenaient pas d'amoxicilline, qui est le principe actif indiqué ;

- Au moins deux des produits falsifiés présentent des formats incohérents pour ce qui est des dates de fabrication et de péremption.

Le produit HEALMOXY 500 mg gélules authentique contient comme principe actif pharmaceutique l'Amoxicilline, un antibiotique utilisé pour traiter des infections bactériennes, notamment l'otite moyenne, la pneumonie, les infections cutanées, les infections dentaires et les infections des voies urinaires.

L'utilisation des produits HEALMOXY falsifiés peut aboutir à un échec thérapeutique du fait de l'absence du principe actif, ce qui pourrait entraîner l'aggravation ou la propagation de l'infection. Elle présente donc des risques importants pour la santé, en particulier en cas d'infections graves ou pour les personnes vulnérables.

L'Agence béninoise du médicament et des autres produits de santé (ABMed), certifie que le produit incriminé n'a pas une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) au Bénin.

Toutefois, une vigilance accrue doit être maintenue en vue de signaler la présence de ce produit au Bénin.

En conséquence, je voudrais, par la présente, inviter :

- **les responsables des sociétés de Grossistes-Répartiteurs et les titulaires d'officines de pharmacie** à observer, au niveau de leur chaîne d'approvisionnement, une surveillance accrue par rapport à la présence éventuelle du produit incriminé dans leurs stocks en vue d'en rendre immédiatement compte à l'ABMed ;
- **les prescripteurs et autres professionnels de la santé** à bien vouloir rappeler aux patients que les officines de pharmacie, les pharmacies de cession des formations sanitaires et les dépôts pharmaceutiques régulièrement autorisés demeurent les seules structures auxquelles ils doivent s'adresser pour honorer leurs ordonnances.



Dr Yossounon CHABI
Directeur Général

Ampliations :

- MS : ATRC
- Sociétés de Grossistes-Répartiteurs